Envoyé le 14/09/2022.

Ville d'HAUBOURDIN

Nous, Maire de la Ville d'HAUBOURDIN ;
Vu le Code de la Route ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la demande présentée par **ILEO SA**, dont le siège est situé 26 rue Van Hende, 59000 Lille, pour des travaux d'installation de deux robinets de vanne sur le terre-plein;
Considérant qu'en raison de ces travaux, il convient de prendre toutes mesures pour en favoriser l'exécution et prévenir les accidents ;

Circulation, Stationnement
n° 8.3.429/2022

ARRETONS

ARTICLE 1 :
A compter du lundi 17 octobre 2022 et pour une durée de quinze jours, le stationnement et la circulation de tout véhicule seront restreints au droit du chantier, **rue de la Canteraine, à l'angle de la D341 (rond-point)**. La vitesse de tout véhicule sera limitée à 30km/h.

ARTICLE 2 :
L'entreprise ILEO (anne-caroline.deffontaines@mel-ileo.fr) effectuant les travaux, sera chargée sous sa responsabilité, de la pose de la signalisation adéquate.

ARTICLE 3 :
Une ampliation du présent arrêté sera notifiée à l'entreprise susvisée.

ARTICLE 4 :
Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie,
Monsieur Le Chef de Service de la Police Municipale,
Monsieur l'Inspecteur Principal, responsable du Commissariat d'Haubourdin,
Monsieur l'Adjudant de Gendarmerie,
Monsieur le Commandant de Corps des Sapeurs Pompiers d'Haubourdin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à HAUBOURDIN, le mardi 6 septembre 2022

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué

VILLE D'HAUBOURDIN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
URBANISME

Sébastien DEGARDIN

ALD

Mairie d'Haubourdin • 11 rue Sadi Carnot • CS 70159 • 59482 Haubourdin Cedex
Téléphone 03 20 44 02 90 • Fax 03 20 44 02 50
mairie@haubourdin.fr • www.haubourdin.fr

Papier issu de forêts gérées durablement